

Un conseiller d'Etat frappe un député sur la Planta.

PUGILAT Ce 16 mai 1934, après une séance du Grand Conseil assez houleuse, le Conseiller d'Etat Maurice Troillet insulte le député Gaspard de Stockalper. Ils en viennent aux mains.

D'emblée la température a monté très vite, ce 16 mai, dans les débats du Grand Conseil. *«Il semble qu'un vent de fronde soufflait dans la salle»*, commente le Nouvelliste de l'époque. Le Conseiller d'Etat Raymond Lorétan n'apprécie pas les insultes le visant personnellement, des attaques ourdies par Gaspard de Stockalper. En résumé, ce dernier insinue que M. Raymond Lorétan aurait dit *«qu'on ne peut pas être un honnête homme, et chef du Département des Finances avec M. Troillet»*. Lorétan, qui a depuis retourné sa veste dans ses rapports avec Maurice, nie en bloc.

«Sauver la dignité du Parlement»

Le président Maurice Delacoste doit calmer les esprits, il en appelle aux politiciens à *«sauver la dignité du Parlement»* en étant moins *«personnel dans leurs interventions»*. Le temps passe, les débats se poursuivent et Gaspard de Stockalper attaque à nouveau Lorétan. L'émoi est total. A la sortie du Grand Conseil, sur la Planta, Maurice Troillet s'approche de notre insubordonné de Stockalper. La suite revient au Nouvelliste du jeudi 17 mai, qui, en page 3, aurait bien *«voulu passer sous silence cet incident»* mais *«certains journaux»* s'en étaient emparé pour *«lui donner une ampleur ridicule»*.

«Gamin et lâche»

Venons-en à la version du Nouvelliste où Troillet se porte au-devant de Gaspard de Stockalper. *«Il lui demanda s'il assisterait à la séance du groupe conservateur qui devait avoir lieu dans l'après-midi pour s'expliquer sur son attitude»*. Stockalper dit *«Non»*, Troillet le qualifie de *«lâche»* et de *«gamin»*. Stockalper aurait alors esquissé *«un geste de la main pouvant être pris pour une menace»*. Troillet l'aurait *«écarté de la même façon»*. Un monsieur Fux aurait séparé les deux adversaires, *«les serviettes étaient à terre, les papiers épars»*. Dans le livre *«Le demi-siècle de Maurice Troillet»*, volume 2, l'auteur André Guex, rapporte les paroles de Troillet peu après l'accident : *«Lorsqu'un colosse comme Stockalper vous tombe dessus, que voulez-vous ? On est obligé de se défendre...»* Morale du Nouvelliste : *«Voilà à quels degrés aboutissent les violences de langage et les discussions personnelles. Il n'y avait qu'une voix pour déplorer que M. de Stockalper, qui est un homme d'éducation, se soit oublié jusqu'à porter des accusations blessantes contre le magistrat irréprochable, qu'est M. Lorétan. L'incident n'a pas d'autre portée.»* Ah bon ?

«Frappé à coups de pied»

«Cette interprétation d'un incident scandaleux est pour le moins plaisante», raille le Journal et Feuille d'Avis du Valais dans son édition du 19 mai. Le vendredi 18 mai, Le Confédéré se fait une joie de rapporter la requête que dépose Stockalper devant le Grand Conseil. *«Les membres du Grand Conseil n'ignorent point que le soussigné a été le 16 mai, immédiatement après la séance du Grand Conseil, accosté sur la place publique par M. le conseiller d'Etat Troillet, sans un prétexte, insulté par lui, et ensuite brusquement souffleté et frappé à coups de pied.»* Et voilà qu'il réclame un tribunal spécial. Il est débouté car l'incident s'est déroulé en dehors de l'enceinte du Grand Conseil. Cela ne tempère pas les ardeurs de *«M. de Stockalper prend acte de ce que le Grand Conseil l'autorise à procéder contre M. Troillet. Il déposera immédiatement une plainte pour défendre son honneur et celui du parlement.»* Raymond Lorétan, de son côté, obtient la

levée de l'immunité parlementaire de Stockalper et le traîne lui aussi devant les tribunaux ! «*La place de la Planta en sera doublement historique...*», s'amuse le Journal et Feuille d'Avis du Valais.

Consensus tendu

Plaintes il y aura vraiment en juin et novembre 1934. L'affaire va traîner jusqu'au 19 janvier et 16 février 1938, chaque partie accepte de retirer ses diverses attaques juridiques. Un consensus tendu car il apparaît, au fil de l'enquête, que Stockalper était fort bien renseigné sur Raymond Lorétan. Mais il est des vérités qu'il vaut mieux taire, surtout en 1934...

POUR EN AVOIR BIEN PLUS :

[La Feuille d'Avis.](#)

[Le Confédéré.](#)

[Le Nouvelliste.](#)

[Le demi-siècle de Maurice Troillet, volume 2, sur Google \(p.66\).](#)

[Grand Conseil, printemps 1934.](#)

[Gendarme devant le Grand Conseil, 1934.](#)